



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

Pôle architecture  
et patrimoines

Service de l'Architecture

Affaire suivie par : Florence DELOMIER-ROLLIN

☎ : 04 73 41 26 36

✉ : claire.montmaud@culture.gouv.fr

Clermont-Ferrand, le 17 FEV. 2017

Madame le Préfet du Puy-de-Dôme

Objet : projet de création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)  
à Saint-Saturnin

PJ : 1 extrait de procès-verbal

J'ai été saisi du projet de création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur le territoire de la commune de Saint-Saturnin pour consultation de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS).

Lors de sa séance plénière du 13 décembre 2016, la CRPS a examiné ce dossier et a émis un avis favorable.

Je vous communique, sous ce pli, l'extrait du procès-verbal correspondant.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous saurai gré de bien vouloir communiquer cet avis au maire de Saint-Saturnin, en vue de la constitution du dossier d'enquête publique.

Le directeur régional adjoint  
des affaires culturelles,  
responsable du pôle  
Architecture et patrimoines

Pascal Mignerey

Copie : Maire de Saint-Saturnin – service urbanisme



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

COMMISSION RÉGIONALE DU PATRIMOINE ET DES SITES

Séance plénière du 13 décembre 2016

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DRAC ARA/CRPS/2016-4 du 13-12-2016

EXAMEN D'UN PROJET D'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

– Puy-de-Dôme – Saint-Saturnin – Création d'une AVAP

Avis de la commission :

*Après un vote, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable à la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) dans la commune de Saint-Saturnin.*

Fait à Lyon, le 31 janvier 2017

Le directeur régional adjoint  
des affaires culturelles,  
responsable du pôle  
Architecture et patrimoines

Pascal Mignerey